



La Présidente

Association Nature et Paysages en Sud Morvan

La Forge - 71760 Marly-sous-Issy

anne-laure.michon@npsm.fr

www.nspm.fr

Madame Christiane BARRET

Préfète de Région

Préfecture

Cabinet

53 rue de la Préfecture

21041 DIJON cedex

Marly-sous-Issy, le 14 Juillet 2016

RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Objet : Projet d'implantation de 58 éoliennes dans le Sud Morvan porté par les entreprises Global Wind Power, Anemos et Windstrom : alerte sur la manière dont les porteurs de projet agissent dans notre territoire, demande d'organisation d'un débat public sur l'opportunité d'un tel projet, demande d'une instruction commune pour les projets Global Wind Power et Anemos

Madame la Préfète,

Notre association défend la nature et les paysages du Sud Morvan, région très rurale dont l'activité est essentiellement tournée vers l'élevage charolais et le tourisme vert.

Etant peu ventée, elle avait été jugée peu favorable dans le Schéma Régional éolien de mai 2012.

Etant peu industrielle et à l'écart des grandes infrastructures, elle a conservé des paysages authentiques de bocage ainsi qu'une faune diversifiée qui expliquent cet attrait touristique indéniable.

Depuis 2 ou 3 ans elle est devenue la cible des promoteurs éoliens.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer Madame la Sous-Préfète de Château-Chinon le 4 avril dernier pour lui présenter notre association et lui faire part de nos inquiétudes. Nous sommes toujours en attente des précisions annoncées lors de cette réunion.

Nous avons sollicité en mai une rencontre avec Madame la Sous-Préfète d'Autun qui ne nous a toujours pas proposé de rendez-vous.

Nous avons adressé le courrier joint le 10 Juin au Préfet de la Nièvre et sommes toujours en attente d'une réponse de sa part.

Nous nous tournons donc vers vous en tant que garante de l'unité de la parole de l'État dans la région et en charge des politiques de développement économique et d'aménagement du territoire, dans le respect de notre cadre de vie.

1) Projet GLOBAL WIND POWER de 38 éoliennes (Nièvre et Saône-et-Loire)

Une unique réunion a été organisée par l'entreprise **Global Wind Power**, mercredi 18 mai dernier à Luzy (Nièvre), dans le but d'informer les populations sur le projet d'implantation de **38 éoliennes** sur notre territoire du Sud Morvan. Notre association y était présente ainsi que de nombreux habitants. Le courrier que nous avons adressé au préfet de la Nièvre (ci-joint) rend compte de cette réunion.

Face à cette situation, la commune de Tazilly, la plus concernée par ce gigantesque projet, a voté une délibération le 14 juin indiquant que le Conseil municipal :

- *considère que le nombre d'éoliennes est trop important sur la commune ;*
- *constate que la promesse verbale d'éloigner les éoliennes de 600m des habitations ne semble pas avoir été respectée sur la carte ;*
- *s'interroge sur les retombées fiscales étant donné que le mode de fiscalité professionnelle pourrait être modifié dans le cadre du regroupement des EPCI le 1^{er} janvier 2017.*

2) Projet ANEMOS de 16 éoliennes (Saône-et-Loire)

Une unique permanence s'est tenue le 22 Juin à la salle Montrifaut d'Issy l'évêque (Saône-et-Loire), l'opérateur ayant volontairement évité d'organiser une réunion publique. Ce procédé n'a pas empêché une forte mobilisation des habitants, et malgré notre insistance, nous n'avons pu obtenir de débat entre le promoteur, les élus locaux et la population.

3) Un déni de démocratie inacceptable

Alors que la Ministre de l'écologie vient d'annoncer la publication d'une **ordonnance relative à la démocratisation du dialogue environnemental**, en application de l'article 106 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, nous vous demandons, Madame la Préfète, de ne pas laisser une telle situation perdurer :

- un projet imposé à un territoire par des entreprises privées, avec des élus démunis, **sans aucune concertation ni aucun débat public local permettant de s'assurer de l'opportunité globale et de l'acceptabilité du projet par le territoire ;**
- un **projet démesuré d'éoliennes, mesurant 180 mètres de haut, placées pour certaines à 500 mètres de nos maisons** dont bien des **impacts sont niés au point qu'ils ne sont pas mesurés** (baisse d'activité économique, destruction d'emploi, dévalorisation du prix des maisons, impact sur la santé humaine et animale...).
- **Un projet dont l'impact paysager est volontairement minimisé** par les opérateurs qui présentent des simulations souvent trompeuses. La photo jointe à ce courrier est assez édifiante. Elle montre la commune de Marly sous Issy, son église classé, le mât de mesure installé début juillet (99m de haut) et deux éoliennes ajoutées dans le strict respect des proportions (180m de haut) en tenant compte de leur implantation projetée.

Comme garante du développement de notre région mais aussi de la cohésion sociale, **nous vous sollicitons, Madame la Préfète, afin que vous puissiez organiser, dès maintenant, et avant le dépôt de permis de construire d'Anemos en Préfecture, un véritable débat public réunissant l'ensemble des acteurs de notre territoire.**

Cette phase de dialogue nous semble indispensable avant toute décision irréversible, car nous sentons une radicalisation des relations entre « pro et anti », qui empoisonne la vie locale, alors que, depuis plusieurs mois, notre association appelle de ses vœux une information honnête et un débat serein sur un projet d'aménagement déterminant pour l'avenir de cette région et de ses habitants.

Face aux interrogations de certains élus municipaux, **des maires poursuivent les tractations, avec les trois promoteurs, dans le plus grand secret**, et engagent leurs communes au mépris de la démocratie.

Le périmètre géographique de la concertation devra être pertinent compte tenu de l'envergure et de la visibilité du parc actuellement envisagé (du sommet du Mont Beuvray aux marges du Charolais).

Sans cette concertation, nous redoutons un **vrai risque d'incompréhension et donc de mobilisation de la population**, provoquant des relations extrêmement tendues et compliquées entre riverains, élus et pouvoirs publics. On ne pourra mener à son terme un tel projet et y rallier les populations concernées si le débat est tronqué, à l'image des réponses apportées lors de la réunion du 18 mai, incomplètes et contradictoires.

4) Demande d'une instruction commune pour la zone « Sud Morvan »

Le projet Winsdstom, situé sur la commune de Montort, vient d'obtenir un permis de construire de la part du Préfet de Saône-et-Loire. Le Permis d'exploiter doit être prochainement soumis à enquête publique.

Les deux opérateurs Global Wind Power et Anemos ont choisi une même zone d'implantation de part et d'autres de la limite départementale entre la Nièvre et la Saône-et-Loire, projetant des éoliennes sur 9 communes limitrophes. C'est pourtant bien un seul et même territoire qui est concerné. En effet les habitants de ces communes partagent ce même bassin de vie, faisant fi de la frontière administrative qui n'a pas de réalité dans notre quotidien.

Il nous semble donc logique de demander une instruction conjointe des deux projets sous votre égide ou celle d'un préfet de département qui sera désigné comme pilote de l'instruction. Alors que les opérateurs ont un décalage d'une année (GWP a déposé son dossier fin juin et Anemos envisage de le déposer dans un an) **il serait déraisonnable et sans doute contestable de scinder l'instruction alors qu'il concerne une même zone d'implantation, le « Sud Morvan ».**

5) Distance des éoliennes par rapport aux habitations

Notre association appelle votre attention sur les choix d'implantation des éoliennes opérés par Global Wind Power et Anemos. **Aujourd'hui plus de 200 foyers se situeraient à moins d'un kilomètre d'une éolienne**, beaucoup d'entre eux étant situé dans le rayon de 500 mètres d'une ou plusieurs éoliennes.

Il est totalement déraisonnable d'envisager d'appliquer la même distance réglementaire pour des éoliennes de 90 mètres et pour celles de la nouvelle génération, comme dans notre cas, qui vont mesurer 180 mètres de haut (hauteur des pales incluse) et seront en outre très proches les unes des autres. Par conséquent, nous vous demandons, Madame la Préfète, d'exiger que ces éoliennes se situent à **au moins 800 mètres de toute habitation**. *Nous vous rappelons que l'Académie Nationale de Médecine recommande une distance d'au moins 1500 m pour des éoliennes de plus de 2,5 MW.*

Nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer afin de vous préciser la nature de nos questions et de nos craintes, ainsi que celles exprimées par une part importante de la population.

Vous remerciant par avance de votre bienveillante attention, je vous prie d'accepter, Madame la Préfète, mes respectueuses salutations.

Anne-Laure Michon
06 74 02 15 15

PJ :

1 courrier adressé à M. le Préfet de la Nièvre en date du 10 juin 2016

1 carte de situation des 58 éoliennes

1 photo du village de Marly-sous-Issy (Saône et Loire) avec le mât de mesure (99m haut implanté début juillet) et deux éoliennes de 180m (montage respectant l'échelle)